

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Présents

Aleksandra Kokaj, *Présidente* ;
Boris Dilliès, *Bourgmestre* ;
Thibaud Wyngaard, Jonathan Biermann, Maëlle De Brouwer, Perrine Ledan, Valentine Delwart,
François Jean Jacques Lambert, Daniel Hublet, *Echevin(s)* ;
Eric Sax, Marc Cools, Béatrice Fraiteur, Joëlle Maison, Emmanuel De Bock, Céline Fremault, Jean-Luc
Vanraes, Jérôme Toussaint, Pierre Desmet, Bernard Hayette, Kathleen Delvoye, Serge Minet, Diane
Culer, Marion Van Offelen, Stefan Cornelis, Odile Margaux, Lise Goetghebuer, Laurence Anne
Vandeputte, Valérie Gillès de Pelichy, Michel Cohen, Cécile Egrix, Blaise Godefroid, Aurélie Czekalski,
Caroline Van Neste, Nicolas Clumeck, Chiraz El Fassi, Véronique Lederman-Bucquet, Cédric Didier
Norré, Hans Marcel Joos Van de Cauter, Michel Bruylant, Patrick Zygas, *Conseiller(s) communal(aux)* ;
Laurence Vainsel, *Secrétaire communale*.

Excusés

Carine Gol-Lescot, *Echevin(s)* ;
Vanessa Issi, Yaël Ariane Nour Haumont, *Conseiller(s) communal(aux)*.

Séance du 28.11.19

#Objet : Centimes additionnels communaux au précompte immobilier.- Renouvellement.#

Séance publique

Le Conseil,

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale;

Vu la réglementation concernant l'établissement et le recouvrement des taxes communales;

Vu le Code des impôts sur les revenus 1992 et notamment l'article 464, 1°;

Vu la situation financière de la Commune,

Décide :

Article 1 : Il est établi, pour l'exercice **2020, 2940** centimes additionnels au précompte immobilier.

Article 2 : Les centimes additionnels communaux au précompte immobilier sont recouverts conformément aux règles établies par la loi pour la perception de l'impôt auquel ils s'ajoutent.

40 votants : 33 votes positifs, 7 abstentions.

Abstentions : Marc Cools, Joëlle Maison, Emmanuel De Bock, Odile Margaux, Nicolas Clumeck, Véronique Lederman-Bucquet, Hans Marcel Joos Van de Cauter.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

La Secrétaire communale,
(s) Laurence Vainsel

La Présidente,
(s) Aleksandra Kokaj

POUR EXTRAIT CONFORME
Uccle, le 13 décembre 2019

Le Secrétaire communal adjoint,

Le Collège,

Thierry Bruier-Desmeth

Boris Dilliès